



- 8 NOV. 2019

GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

« NOUVEAU RÉSEAU DGFIP »

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Direction générale des finances publiques



Ce contrat de transformation est conclu entre la direction générale des finances publiques (DGFIP) et le secrétariat général des ministères économiques et financiers, d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la direction du budget (DB), d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

Compte tenu du coût global du projet (16,075 millions d'euros au total sur la période 2019 à 2022), le directeur de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) sera saisi pour avis conforme sur le présent projet lors de la phase de cadrage du projet, avant janvier 2020, conformément à l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information de l'État, modifié par le décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015 (art. 8).

Sur les 7 183 400 € financés au titre du FTAP, le versement de la première année sera acquis à la signature du contrat. Le versement des années suivantes sera conditionné par l'avis conforme du directeur de la DINSIC.

1 Présentation du projet de transformation

La transformation par la mise en place du nouveau réseau de la DGFIP peut se résumer ainsi :

- Au niveau national, les aspirations des agents à travailler en dehors des grands centres urbains où la vie est chère et les transports longs et fatigants peuvent se combiner avec le souhait des territoires, notamment ruraux, d'accueillir des activités actuellement localisées dans les métropoles et en Île-de-France ;
- Au niveau local, la démarche vise à sortir des emplois publics de certains chefs-lieux de département pour les localiser dans des communes plus enclavées et éloignées de l'accès aux services publics.

Aussi, l'évolution du réseau, à horizon 2022-2023, est une nécessité. Ce réseau qui traduit la diversité des missions qu'exerce la DGFIP et dont la structuration est surtout le fruit d'usages et d'une organisation ancienne, ne correspond plus, alors qu'il est coûteux, aux besoins actuels de l'exercice des missions et des attentes de la société. Il convient donc d'offrir en milieu rural et dans les lieux de notre pays les plus touchés socialement un service public spécifique et approprié.

Au-delà de la question des implantations de services proprement dites, il s'agit donc d'apporter une offre de service nouvelle en augmentant le nombre de points d'accueil de proximité, quelle qu'en soit la forme. La réorganisation du réseau de la DGFIP se traduira donc par la fusion de services ainsi que le renforcement de la présence de la DGFIP dans des structures d'accueil de proximité pour les usagers, que ce soit les Maisons France Services (MFS) et les Maisons de Services Au Public (MSAP), fixes ou itinérantes, ou de rendez-vous avec les usagers organisés dans des locaux, mis à disposition par les mairies.

Cette reconfiguration et cette réimplantation des services dans les territoires, pour être effectives d'ici 2022-2023, nécessitent de s'appuyer sur l'outil de référencement des structures existant (TOPAD) dont les capacités d'intégration des réformes projetées sont cependant insuffisantes. L'amélioration de l'outil TOPAD est une condition *sine qua non* de la réorganisation du réseau de la DGFIP dans des conditions de sécurité technique satisfaisantes et des délais compatibles avec la conduite de la réorganisation.

En outre, l'évolution du réseau exigera la mise en place d'une nouvelle offre de services de visioconférence innovants, au service des usagers et des agents dans la mesure où l'actuel dispositif de plateforme de visioconférence de la DGFIP est ancien et peu évolutif.

L'apport du Fonds de Transformation de l'Action Publique (FTAP) aura un effet levier fort pour la mise en œuvre de ces réformes souhaitées par le Président de la République.

Concrètement, afin de donner plus de souplesse dans l'organisation des services et de permettre une adaptation plus simple aux réalités des territoires, une refonte du référentiel des structures TOPAD est engagée dans le cadre d'une trajectoire cible définie en deux étapes.

Tout d'abord, un premier volet sera réalisé à partir du 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet dénommé « déconstruite service des impôts des entreprises (SIE) et service des impôts des particuliers (SIP) ». Ce projet vise à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre pour le niveau infra départemental :

- d'une gestion souple et décorrélée des restructurations des services des impôts des entreprises (SIE) et des services des impôts des particuliers (SIP) permettant de faire évoluer de manière dynamique le réseau des SIE indépendamment de celui des SIP et participant à la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité de la DGFIP ;
- d'une gestion renouée des démarches contentieuses des usagers professionnels en dématérialisant l'ensemble des processus actuels et grâce à un pilotage plus fin de l'activité (affichage de la décision du service dans la nouvelle messagerie sécurisée des professionnels, affichage de statistiques locales dans l'application PILOTAGE SIE et des statistiques nationales dans l'application ERICA).

Le projet Topad-Cible a pour objectif, dans une seconde étape programmée en septembre 2020, de mettre à la disposition des directions un outil unique et partagé à vocation interministérielle répondant aux besoins de réorganisation des services, tant infra- que supra-départementaux. Le projet comprendra notamment :

- un nouveau module de gestion des missions des services de la DGFIP répondant aux besoins de souplesse et de gestion en temps réel, accélérateur de process ;
- un nouveau module de gestion des compétences territoriales des services de la DGFIP permettant d'intégrer toutes les évolutions du réseau de la DGFIP ;
- l'intégration de nouveaux accueils de proximité sur l'ensemble du territoire hors du réseau traditionnel de la DGFIP, comme par exemple le réseau des MFS et MSAP dans Topad-cible.

Concrètement également, des services de visioconférence innovants seront mis au service des usagers et des agents.

Cette refonte du référentiel des structures et des applications métiers y faisant appel doit être complétée par une mise à niveau des moyens techniques de gestion de la relation usager (GRU). La plateforme de visioconférence de la DGFIP étant ancienne et peu évolutive, elle ne permet pas d'apporter de nouveaux services à ses utilisateurs. Elle est uniquement ouverte à l'intérieur des administrations, sur un modèle essentiellement « salle à salle », et est adaptée à des réunions à distance, mais pas à des échanges entre agents (télétravail, travail à distance, échanges front office/back office) ou entre un agent et un usager (par exemple dans le cadre d'une MFS ou d'une MSAP). Le sous-ensemble Visio du projet porte une rénovation et un enrichissement du service :

- une rénovation des visioconférences entre matériels dédiés dans des salles équipées reliées au réseau de l'État : en synergie avec le projet interdirectionnel des ministères économiques et financiers de Visio communication VISIBY, la DGFIP, qui est attributaire de l'exploitation fonctionnelle du projet, raccordera son parc de terminaux existants à la plate-forme mutualisée dès 2019 ;
- de nouveaux services avec les partenaires : le coût des nouveaux usages (visioconférence sur outils mobiles, sur ordinateur portable, etc.) au sein de la solution VISIBY invite à les réserver à des situations spécifiques et à rechercher d'autres solutions « grand public » pour les services et les usagers : c'est ce qu'apportent les services interministériels offerts par la plate-forme mutualisée de webconférence JITS Meet piloté par la DINSIC.

JITS Meet est une application libre de webconférence permettant de réaliser des réunions à distance de PC à PC en rejoignant une salle virtuelle via une URL chargée dans le navigateur (protocole webrtc).

L'apport de la DGFIP sera de compléter cette offre de webconférence par des développements permettant de planifier ces webconférences directement par l'utilisateur, et qui seront partagés avec la communauté interministérielle. Cet ensemble constituera une solution pour développer les échanges en visioconférence entre un service de la DGFIP et une MFS ou une MSAP, voire à terme directement le terminal de l'utilisateur (outil mobile ou ordinateur).

Les deux solutions de visioconférence VISIBY (visio-communication) et JITS Meet (webconférence) sont intégrées aux systèmes d'informations de la DGFIP sur le plan architecture et sécurité. Elles se complètent au regard des usages attendus et sont accompagnées également par une solution de webinaire.

2. Besoins et modalités de financement du projet

Le projet « Nouveau réseau DGFIP » est un projet de grande ampleur qui nécessite des investissements importants pour assurer sa réalisation dans des délais rapprochés. Il présente un coût global de 16,075 M€ avec 11,181 M€ de coûts directs (dont assistance, matériel et formation) et 4,894 M€ de coûts indirects. Le chiffrage se décompose ainsi :

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de dépenses	2018		2019		2020		2021		Cumul 2018-2022	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Topad – Agents DGFIP	Titre 2			979,7	979,7	3 504,6	3 504,6	410,0	410,0			4 894,3	4 894,3
<i>dont financement DGFIP</i>		P156		979,7	979,7	3 504,6	3 504,6	410,0	410,0			4 894,3	4 894,3
Topad – Assistance MOA et MOE	Titre 5			2 358,0	943,2	4 981,4	3 171,6	1 042,0	3 143,3		1 123,3	8 381,4	8 381,4
<i>dont financement DGFIP</i>		P156		2 358,0	943,2				1 414,8			2 358,0	2 358,0
<i>dont financement Fonds transformation</i>		P218				1 500,0	1 500,0					1 500,0	1 500,0
<i>dont financement FTAP</i>		P349				3 481,4	1 671,6	1 042,0	1 728,5		1 123,3	4 523,4	4 523,4
Topad – achats de matériel	Titre 5			44,7	44,7	580,0	464,0		116,0			624,7	624,7
<i>dont financement DGFIP</i>		P156		44,7	44,7							44,7	44,7
<i>dont financement FTAP</i>		P349				580,0	464,0		116,0			580,0	580,0
Visio – Agents DGFIP	Titre 2					95,0	95,0					95,0	95,0
<i>dont financement DGFIP</i>		P156				95,0	95,0					95,0	95,0
Visio – Assistance MOA et MOE	Titre 5					400,0	160,0	300,0	360,0		180,0	700,0	700,0
<i>dont financement FTAP</i>		P349				400,0	160,0	300,0	360,0		180,0	700,0	700,0
Visio – Achats de matériel/licences	Titre 5					920,0	920,0	460,0	460,0			1 380,0	1 380,0
<i>dont financement FTAP</i>		P349				920,0	920,0	460,0	460,0			1 380,0	1 380,0
TOTAL				3 382,4	1 967,6	10 481,0	8 315,2	2 212,0	4 489,3	0,0	1 303,3	16 075,4	16 075,4

Financement du projet :

La contribution de la DGFIP est de 7,392 M€. Le projet est co-financé à compter de 2019 par le Fonds d'investissement du ministère à hauteur de 1,5 M€. Ainsi, la contribution demandée au FTAP s'élève à 7 183 400 €.

Mission/type de crédits	Programme budgétaire	Cumul 2018-2022	
		AE	CP
Financement DGFIP	156	7 392,0	7 392,0
Financement Fonds transformation ministériel	218	1 500,0	1 500,0
Financement FTAP	349	7 183,4	7 183,4

Détail des dépenses financées par le Fonds :

L'apport du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) permet de financer une partie des investissements dans l'infrastructure informatique et les prestations d'assistance aux bureaux MOA et MOE.

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Cumul 2018-2022	
		AE	CP
Assistance MOE et MOA	Titre 5	5223,4	5223,4
Achats de matériel	Titre 5	1960	1960
Total financement FTAP		7183,4	7183,4

3. Économies prévisionnelles engendrées par le projet

Les économies prévisionnelles liées à l'amélioration de l'accueil des usagers sont permises grâce au projet « décontrainte SIE-SIP » et à l'intégration des MFS et MSAP dans le système d'information. En effet, la possibilité technique de mener de nouveaux plans de réorganisation générera des gains supplémentaires en emplois sur les SIE, SIP et SIE-SIP.

Les premiers gains attendus dès 2020 permettent de couvrir l'abondement demandé au FTAP en moins de trois ans, conformément à la doctrine d'emploi du fonds.

PLF 2019 coût moyen agent hors CAS / P156

catégorie A coût T2	60 645	10%
catégorie B coût T2	42 290	50%
catégorie C coût T2	33 067	40%
Coût de fonctionnement lié à l'agent HT2	2 490	

	2020			2021			2022			2023			Cumul
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
gain annuel en ETP	10,5	45	36	10,5	45	36	9	45	36	9	45	36	36,3
Gain en ETPT	5,25	22,5	18	10,5	45	36	9,75	45	36	9	45	36	
dont ETPT N	5,25	22,5	18	5,25	22,5	18	4,5	22,5	18	4,5	22,5	18	
dont EAP N-1				5,25	22,5	18	5,25	22,5	18	4,5	22,5	18	
économie T2 en € par catégorie	318 384	951 525	595 206	636 773	1 903 050	1 190 412	591 289	1 903 050	1 190 412	545 805	1 903 050	1 190 412	
surplus économie annuelle T2	1 865 117			3 730 235			3 684 751			3 639 267			12 919 370
total économie T2 annuelle/base 2019	1 865 117			5 595 852			9 280 103			12 919 370			29 659 941

Synthèse des gains en K€	2020	2021	2022	2023	Cumul
surplus économie annuelle T2	1 865	3 730	3 685	3 639	12 919
Économie cumulée en T2 / base 2019	1 865	5 595	9 280	12 919	29 660
Économie sur les dépenses de HT2 en K€	114	228	226	224	792
Économie cumulée en HT2 / base 2019	114	342	568	792	1 815
total T2 + HT2 annuel/base 2019	1 979	3 958	3 911	3 863	13 711
total cumulé T2 + HT2/base 2019	1 979	5 937	9 848	13 711	31 475

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Action/ligne budgétaire porteuse de l'économie	2020		2021		2022		2023		Economies pérennes constatées en 2022		Cumul économies 2020-2023	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Economies (allègement de la charge de saisie des Correspondants Rivoli Topad et amélioration de l'accueil des usagers en front office, développement de la prise de RV en back office...)	T2	P156		1 865,0	1 865,0	5 595,4	5 595,4	9 280,1	9 280,1	12 919,4	12 919,4	9 280,1	9 280,1	29 659,9	29 659,9
Economies sur les coûts de fonctionnement liés à l'agent	HT2	P156		114,0	114,0	342,0	342,0	568,0	568,0	792,0	792,0	568,0	568,0	1 815,0	1 815,0
Total				1 979,0	1 979,0	5 937,4	5 937,4	9 848,1	9 848,1	13 711,4	13 711,4	9 848,1	9 848,1	31 475,9	31 475,9

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

Trois chantiers sont menés en parallèle :

- les travaux conduits sur le chantier « Dé-contraainte SIE-SIP » ;
- les travaux afférents au futur référentiel TOPAD cible (jalons de septembre 2020) ;
- les travaux à lancer sur les modalités d'accès externes et les habilitations à attribuer aux personnels des MFS et MSAP.

Principaux jalons pour le projet « dé-contraainte SIE-SIP »:

Janvier 2020

- Migration des applications de la sphère des professionnels vers les codes cibles SIE et suppression du lien SIE-SIP permettant la décorrélation des deux types de structures ;
 - développements : 1^{er} semestre 2019
 - tests de chaque composant adapté : juin à août 2019
 - tests techniques et fonctionnels inter applicatifs : septembre à décembre 2019
 - bascule applicative : 31 décembre 2019
- Mise en service dans e-contacts d'un nouveau registre du contentieux dédié aux usagers professionnels offrant de nouvelles fonctionnalités innovantes aux agents des SIE et de nouveaux services en ligne pour les usagers professionnels (dépôt dématérialisé d'une réclamation contentieuse ou gracieuse, suivi du traitement des réclamations) ;
 - conception / développements : 1^{er} semestre 2019
 - tests techniques et fonctionnels inter applicatifs: septembre à novembre 2019
 - tests en conditions réelles en SIE dans deux directions : novembre 2019
 - mise en service : 1^{er} janvier 2020

Principaux jalons pour « TOPAD Cible » :

Septembre 2019 :

- Ouverture des nouveaux services du référentiel TOPAD Cible aux applications clientes de la DGFIP (TOPAD2).

Janvier 2020 :

- Fiabilisation et initialisation des données, interface rénovée des données attachées aux services locaux.

Septembre 2020 :

- Mise à disposition des horaires d'ouverture au public des postes locaux sur les sites internet impots.gouv.fr et service-public.fr et les moteurs de recherche disponibles sur internet, alimentation enrichie et cible des données topographiques, acquisition dématérialisée des adresses postales, gestion cible des structures, missions et compétences, permettant la mise en œuvre d'un référentiel des structures unique en lieu et place de trois applications actuelles (Topad_Gestion, TOPAD1, TOPAD2).

Principaux jalons pour « Visio » :

Les travaux relatifs au projet visioconférence s'inscrivent dans les projets VISIBY (visioconférence des MEF) et JITSY Meet (visioconférence interministérielle). Ce qui est visé c'est la convergence du système de visioconférence actuel de la DGFIP vers Visiby pour la partie « institutionnelle » et vers JITSY pour la partie visioconférence en mobilité avec les adaptations nécessaires des matériels et outils de gestion nécessaires au bon fonctionnement de cet écosystème :

- Livrable 1 : raccordement des terminaux de salle à Visiby – 330 k€ à la fin du T4/2019, sous contrainte de tests de bon fonctionnement de la solution du SG et réalisation/acquisition d'un matériel de management des terminaux (gestion de parc) nécessaire à l'évolution de l'infrastructure ;
- Livrable 2 : remplacement d'une première vague de terminaux obsolètes au moment de la bascule (T4/2019) : 460 k€ : dépenses de matériel, chiffrées sur la base du marché SCC Ugap en vigueur (54 terminaux) ;
- Livrable 3 : la webconférence de PC à PC pour 300 connexions simultanées – 130 k€ : licence sur le marché UGAP visio. L'acquisition est prévue au T2 2019 mais est susceptible de glisser plus tard dans l'année selon l'avancement du projet Visiby ;
- Livrables 4 et 5 : Assistance externe – 500 k€ : chiffrage à dire d'expert (2,5 ETP), ce poste couvre l'assistance à l'intégration de l'infrastructure DGFIP de visioconférence avec la plateforme Visiby mutualisée mais également le développement d'outils communs (ticketing, gestion d'incident, etc.) dans le cadre de l'exploitation fonctionnelle mutualisée de Visiby par la DGFIP ;
- Livrable 6 : développement d'un outil de rendez-vous pour JITSY Meet et portail Visio DGFIP – 200 k€ : portail visio DGFIP permettant de créer et de gérer les visioconférences Jitsi (notamment créneaux horaires de réservation) ;
- Livrable 7 (2020) : remplacement d'une nouvelle vague de terminaux obsolètes – 460 k€ : l'évaluation sur la base des contraintes connues fin 2018, sera à remettre à jour fin 2019 selon l'évolution des marchés et des politiques de licences Cisco.

4.2. Gouvernance du projet

Des équipes dédiées au sein de la MOA professionnelle et de la MOE du SSI de la DGFIP sont déjà constituées. Les équipes internes sont renforcées par une assistance externe le temps de la construction du projet. La maintenance du projet sera assurée via les seules ressources internes de la DGFIP.

L'avancement du projet sera suivi dans le cadre de 4 instances stratégiques et opérationnelles, selon le fonctionnement éprouvé à la DGFIP :

- un comité de pilotage (COPIL) relatif au domaine des référentiels des structures, présidé par le Directeur général adjoint ;

- un comité opérationnel (COMOP) relatif au domaine des référentiels des structures de la DGFIP. Ce comité est présidé par les chefs des bureaux de MOA et de MOE respectives avec la participation des autres acteurs (dont les bureaux métiers, le pilotage de la production et celui de la recette d'intégration). Il vise à piloter les travaux et l'avancement des projets du domaine, arbitrer ou demander un arbitrage supra ;

- des comités de suivi de bascule (CSB). L'ensemble des projets applicatifs concourant à la création du « nouveau réseau DGFIP » sont regroupés en « bascule ». Les CSB regroupent l'ensemble des

acteurs des projets applicatifs de la bascule sous la présidence des Directeurs de bascule MOA et MOE. Ils visent à assurer le pilotage de l'ensemble de la bascule (en particulier, la phase de recette inter-applicative) et à faire le lien entre les instances infra (CSP) et supra (Comop et Copil). Il existe un CSB relatif à la dé-contrainte SIE-SIP (migration applicative et migration du contentieux) et un CSB relatif à la construction de Topad_cible ;

- des comités de suivi du projet (CSP), présidés par les chefs de projet MOA et MOE. Ils visent à suivre l'avancement des travaux, piloter le projet en identifiant les risques et difficultés, et en faisant remonter les demandes d'arbitrages. Chaque projet de la bascule tient ses CSP.

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'Etat plateforme

Le projet Déconstruite SIE-SIP apporte de la souplesse dans la gestion et l'utilisation des données afférentes aux structures dans le cadre du nouveau réseau de proximité.

TOPAD Cible remplace, dans le système d'information, les trois référentiels existants TOPAD-Gestion, TOPAD1 et TOPAD2 et permet une gestion dématérialisée des structures, missions et compétences.

Ces deux projets n'associent pas directement les usagers mais emportent des évolutions qui leur seront mises à disposition au travers d'autres applications clientes du référentiel cible (prise en compte des nouvelles cartes d'implantation des points de contacts, amélioration des modalités de diffusion des horaires d'ouverture des services sur internet, ...).

Le système de visioconférence des MEF (VISIBY) est interconnecté au système de visioconférence COMU depuis début juillet 2019. Une convention formalise cette adhésion des MEF à l'offre de service COMU. Elle a été signée fin juillet par les représentants des deux ministères.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat ;
- Indicateur de mesure de la couverture fonctionnelle du projet. Il permet de mesurer et suivre le pourcentage de fonctionnalités devant être mises en production au cours des différents lots et s'assurer que la couverture corresponde aux attendus du projet.

Ainsi, 12 fonctionnalités concourant à la réalisation du projet ont été identifiées (cf. liste en annexe 2). Certaines ont fait l'objet d'une pondération pour tenir compte de leur complexité par rapport à l'ensemble des fonctionnalités du projet. Le détail des fonctionnalités et le détail du coefficient de pondération retenu figurent en annexe 2.

Echéance	Nombre de fonctionnalités mises en production	% cumulé de la couverture fonctionnelle
Décembre 2019	5	39 %
1 ^{er} semestre 2020	1	49 %
2 ^e semestre 2020	6	100%

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses. Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;
- Les indicateurs d'impacts permettent d'évaluer la réalisation des objectifs du projet :

Indicateur	Valeur actuelle	Cible fin 2019	Cible fin 2020	Cible fin 2021	Cible fin 2022
Taux de projets de restructurations validés techniquement	60% (en 2018)			80%	100%
Taux de réduction des coûts de maintenance du SI (compte tenu de l'arrêt de Topad1, Topad2, Topad Gestion et Athena). Pour information, le coût de maintenance du SI en 2018 s'élève à 2M€	100% (en 2018)			93%	80%

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition de la **secrétaire générale des ministères économiques et financiers**. La secrétaire générale procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnement des crédits du FTAP par les directions concernées.

La mise à disposition des crédits s'effectue par tranche. Le montant de chaque tranche sera définitivement arrêté par le secrétariat du fonds, les dépenses annuelles détaillées dans la présente convention étant prévisionnelles, à l'exception de la première année de financement (2019). À partir de 2020, le secrétariat du fonds décide à échéance régulière, *a minima* au 1^{er} trimestre de chaque année, du montant des nouvelles tranches de financement au regard de l'avancement du projet, du suivi des indicateurs et de l'avis rendu par le DINSIC sur le projet. S'agissant en particulier des opérations d'investissement (titre 5 majoritaire), le montant des AE nécessaires pour le financement d'une phase fonctionnelle du projet¹ devra faire l'objet d'une affectation au sens de la comptabilité budgétaire, en cohérence avec les phases du projet décrites au 4.1. Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référant la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

¹Au sens de l'article 8 de la LOLF

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant. Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

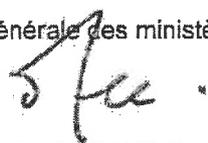
Le directeur général des finances publiques,

- 8 NOV. 2019



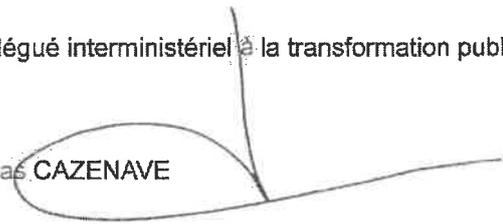
Jérôme FOURNEL

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers par intérim,



Mylène ORANGE-LOUBOUTIN

Le délégué interministériel à la transformation publique,



Thomas CAZENAVE

La directrice du budget,



Amélie VERDIER

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGÉTAIRES D'EXÉCUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-CEFI

Action – Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
034901013901	MACP - Nouveau réseau DGFIP	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349

ANNEXE 2 : Liste des fonctionnalités concourant à la réalisation du projet « Géographie revisitée » : le nouveau réseau de la DGFIP

Fonctionnalités	Coefficient de pondération
Dé-contrainte applicative SIE-SIP	1
Migration du contentieux des professionnels	1
Migrations des applications clientes vers Topad_cible volet 1	0,75
Migrations des applications clientes vers Topad_cible volet 2	0,75
Interface rénovée de consultation	1
Interface de gestion des structures, missions et compétences	1,5
Prise en charge des données topographiques	1
Prise en charge des MFS et MSAP dans Topad	0,7
Mise à disposition d'un nouvel outil de visio	1
Prise en charge des bureaux distributeurs de La Poste	0,5
Exposition des horaires d'ouverture	1
Création des modalités de prise en charge des RDV en MFS et MSAP	1,2